ACADÉMIE
DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

NOTICE AUX CANDIDATS INDIVIDUELS

Préinscriptions au BACCALAUREAT PROFESSIONNEL 2027

ACADÉMIE
DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des examens et des concours

Bureau DEC2
Examens professionnels et interministériels
de niveau 4

Affaire suivie par
Claire FAHYS – Cheffe de bureau
04.72.80.66.38
dec2-cb@ac-lyon.fr
94, rue Hénon
BP 64571
69244 LYON CEDEX 04

Lyon, le 2 octobre 2026

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs
les candidats individuels
au Baccalauréat Professionnel

Objet : Préinscriptions au baccalauréat professionnel de niveau 4 – session 2027.
Procédure candidat individuel.

Référence : arrêté rectoral du 18 septembre 2026.

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez vous présenter en qualité de candidat(e) individuel(le) au Baccalauréat professionnel– session 2027.
J'ai l'honneur de vous transmettre les instructions nécessaires à votre **pré-inscription par Internet.** Merci d'en prendre attentivement connaissance et de vous y conformer strictement.

Je souhaite particulièrement attirer votre attention sur le fait que toutes les dates portées sur les documents fournis sont impératives et qu'en vertu du principe d'égalité entre les candidats, aucune demande hors délai ne pourra être traitée.
C'est pourquoi, même en cas de difficultés, je vous conseille vivement à vous préinscrire même partiellement. Vous pourrez ensuite compléter votre dossier durant la phase de « confirmation de la pré-inscription ».

Conformément aux dispositions de l'arrêté rectoral du 18 septembre 2026, j'ai l'honneur de vous informer que **les registres des pré-inscriptions aux examens professionnels de niveau 4 – session 2027**, seront ouverts du :

Jeudi 8 octobre 2026 (9h00) au vendredi 13 novembre 2026 (17h00), délai de rigueur

Les pièces justificatives doivent ensuite être déposées
sur votre espace CYCLADES avant le 25 novembre 2026.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la rectrice et par délégation
La directrice des examens et concours



Christelle Dalmon

SOMMAIRE

- Les référents par spécialités Page 3
- Calendrier & procédure Cyclades Page 6
- Notice d'information – aide à la pré-inscription Page 8

 - **Annexe 1 :** liste des pièces à joindre à la confirmation d'inscription Page 11
 - **Annexe 2 :** attestation PFMP et de formation *(candidat formation à distance)* Page 12
 - **Annexe 3 :** dispenses réglementaires (document d'aide) Page 13
 - **Annexe 4 :** sportif de haut niveau Page 16

VOS REFERENTS PAR SPECIALITES OUVERTES*

- ***L'adresse générique*** **dec2@ac-lyon.fr** *vous est prioritairement réservée.*
- ***Contact téléphonique bureau Dec2*** *: 04 72 80 66 38.*
- ***Pour toute demande qui concerne votre spécialité****, veuillez directement vous adresser à votre référent spécialité.*

SPECIALITES (ORDRE ALPHABETIQUE)	NOM DES GESTIONNAIRES
Accompagnement, soins et services à la personne	Edouard Scheidt
Aménagement et Finition du Bâtiment	Edouard Scheidt
Animation enfance et personnes âgées	Valérie Le Roy
Artisanat et métiers d'art option Communication Visuelle Plurimédias	Edouard Scheidt
Artisanat et métiers d'art option Marchandisage visuel	Edouard Scheidt
Artisanat et métiers d'art option Métiers enseigne et signalétique	Edouard Scheidt
Artisanat et métiers d'art option Tapissier d'ameublement	Edouard Scheidt
Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	Valérie Le Roy
Boucher charcutier traiteur	Edouard Scheidt
Boulanger-pâtissier	Edouard Scheidt
Carrossier peintre automobile	Valérie Roustan
Commercialisation et service en restauration	Edouard Scheidt
Conducteur transporteur routier marchandises	Valérie Roustan
Construction et aménagement des véhicules	Valérie Roustan
Cuisine	Edouard Scheidt
Cybersécurité, information et réseaux électroniques	Nastasia Noharet
Esthétique - Cosmétique – Parfumerie	Lilia El Djendoubi
Etude et réalisation d'agencement	Valérie Le Roy
Fonderie	Valérie Roustan
Géomètre	Edouard Scheidt
Hygiène propreté et stérilisation	Edouard Scheidt
Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables	Nastasia Noharet
Intervention sur patrimoine bâti option maconnerie	Edouard Scheidt
Logistique	Lilia El Djendoubi
Maintenance des matériels, Option A, B et C	Valérie Roustan
Maintenance des systèmes de production connectés	Valérie Roustan
Maintenance des véhicules, Option A, B et C	Valérie Roustan
Maintenance et efficacité énergétique	Nastasia Noharet
Menuiserie Aluminium Verre	Nastasia Noharet
Métiers de l'accueil	Lilia El Djendoubi
Métiers de la coiffure	Lilia El Djendoubi
Métiers de la couture et de la confection	Nastasia Noharet
Métiers de la sécurité	Lilia El Djendoubi
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	Nastasia Noharet
Métiers de l'entretien des textiles, option B : pressing	Nastasia Noharet
Métiers du commerce et de la vente option A et B	Lilia El Djendoubi
Métiers du cuir option Maroquinerie	Nastasia Noharet
Métiers du cuir option Sellerie Garnissage	Nastasia Noharet
Métiers du froid et des énergies renouvelables	Nastasia Noharet
Microtechniques	Valérie Roustan
Modélisation et Prototypage 3D	Valérie Roustan

Optique lunetterie	Lilia El Djendoubi
Optique Photonique : techniques de la lumière	Lilia El Djendoubi
Organisation de transport de marchandises	Lilia El Djendoubi
Ouvrages du Bâtiment : métallerie	Nastasia Noharet
Perruquier posticheur	Lilia El Djendoubi
Photographie	Edouard Scheidt
Pilote de ligne de production	Valérie Roustan
Plastiques et composites	Nastasia Noharet
Procédés de la chimie de l'eau et papiers cartons	Valérie Roustan
Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques	Edouard Scheidt
Réalisation de produits imprimés et pluri média option A Prod. Graphiques	Nastasia Noharet
Réalisation de produits imprimés et pluri média option B Prod. Imprimées	Nastasia Noharet
Réparation des carrosseries	Valérie Roustan
Technicien constructeur bois	Valérie Le Roy
Technicien de fabrication bois et matériaux associés	Valérie Le Roy
Technicien de scierie	Valérie Le Roy
Technicien du bâtiment organisation et réalisation du gros oeuvre	Edouard Scheidt
Technicien en chaudronnerie industrielle	Nastasia Noharet
Technicien en étude du Bâtiment option A Etude et économie	Edouard Scheidt
Technicien en étude du Bâtiment option B Assistant d'Architecture	Edouard Scheidt
Technicien en prothèse dentaire	Nastasia Noharet
Technicien en réalisation de produits mécaniques Option Réalisation et suivi de production	Valérie Roustan
Technicien en réalisation de produits mécaniques Option Réalisation des outillages	Valérie Roustan
Technicien Gaz	Nastasia Noharet
Technicien menuisier agenceur	Valérie Le Roy
Technicien Modeleur	Valérie Roustan
Travaux publics	Edouard Scheidt

Gestionnaires	Coordonnées
Nastasia Noharet	04-72-80-61-08 dec2-gestionnaire04@ac-lyon.fr
Valérie Le Roy	04-72-80-60-76 dec2-gestionnaire05@ac-lyon.fr
Valérie Roustan	04-72-80-61-07 dec2-gestionnaire07@ac-lyon.fr
Lilia El Djendoubi	04-72-80-61-05 dec2-gestionnaire06@ac-lyon.fr
Edouard Scheidt	04-72-80-61-68 dec2-gestionnaire03@ac-lyon.fr

Gestion des candidats en situation de handicap

Sylvie BOUILLARD 04-72-80-60-79 / dec-csh1@ac-lyon.fr	BCP départements 01 et 42
04-72-80-61-06 / dec-csh4@ac-lyon.fr	BCP département 69

CALENDRIER & PROCEDURE CYCLADES

Ouverture des inscriptions 8 octobre 2026 au 13 novembre 2026
Retour des confirmations : 25 novembre 2026

Votre préinscription n'est pas valide tant que le serveur ne vous a pas proposé un numéro de dossier (à conserver) et un récapitulatif de votre saisie (à éditer pour preuve). Nous vous conseillons de ne pas attendre dernier jour pour vous préinscrire

Phase 1 : PREINSCRIPTION (uniquement depuis un accès internet)

- Comment accéder au serveur ?

https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login

- Comment se préinscrire ?

Vous devez créer votre compte Cyclades en suivant les informations portées dans le « guide Cyclades candidats ».Ce compte vous permettra d'éditer vos convocations, de consulter vos relevés de notes et vos copies dématérialisées.

RECOMMANDATIONS

FIN DE LA SAISIE – INDISPENSABLE POUR VALIDER VOTRE PRÉ-INSCRIPTION PAR INTERNET

⚠ **En fin de pré-inscription par Internet, un numéro de candidat vous est attribué.**
Si ce numéro n'apparaît pas, c'est que votre préinscription n'a pas été enregistrée.

NOTER SCRUPULEUSEMENT ce numéro (000-0) et **le CONSERVER.**
EDITER LE RECAPITULATIF DE LA SAISIE et **le CONSERVER.**

Le site de pré-inscription sera automatiquement et définitivement clos le 13 Novembre 2026 à 17h00

Phase 2 : CONFIRMATION DE LA PREINSCRIPTION

Une confirmation d'inscription sera générée. Vous devrez l'imprimer et la signer. Vous pouvez la retrouver à tout moment dans l'onglet « mes documents » de votre compte Cyclades.
Vous devez déposer cet imprimé dans votre espace Cyclades, éventuellement **corrigé, signé par vos soins et contresigné par votre représentant légal si vous êtes mineur, et accompagné des pièces justificatives demandées avant le 25 novembre 2026.**

Phase 3 : VALIDATION DE l'INSCRIPTION

Votre dossier va être vérifié.
S'il est complet et s'il satisfait aux conditions réglementaires, l'inscription est définitivement validée.
En revanche, toute irrégularité constatée ou modification apportée par le service vous sera signalée pour mise en conformité ou information.
En cas de dossier incomplet, vous devrez impérativement apporter les pièces complémentaires par retour de courrier.

⚠ **Tout dossier non régularisé avant le 18 Décembre 2026 entrainera l'annulation définitive de la pré-inscription. Cette annulation vous sera notifiée par courrier et sera définitive.**

Sauf modification de l'application postérieure à cette notice, Il vous est proposé de cliquer sur votre académie de résidence puis :
⌦ Trois codes départements : Ain (001) - Loire (042) - Rhône (069).
Vous devez sélectionner le code correspondant à votre **département de résidence.**

♦ CANDIDATS REDOUBLANTS ET NOUVEAUX CANDIDATS
Tous les candidats doivent saisir intégralement tous les renseignements demandés : coordonnées, ainsi que les notes à conserver s'ils le souhaitent (bénéfices des années précédentes), et les diplômes de niveau 4 (Baccalauréats) ou 5 (BTS) ou de niveau universitaire pour les éventuelles demandes de dispense.

♦ IDENTITE- ADRESSE - TELEPHONE
⚠ **Les informations saisies seront celles qui figureront sur les convocations et les diplômes.**
Elles doivent être identiques à la pièce d'identité. **Tous les prénoms et noms doivent être renseignés.**
Mail et téléphone : Il est obligatoire d'indiquer une adresse mail et un numéro de téléphone valides, ils seront les uniques contacts par lesquels les notifications seront envoyées. Merci de **signaler tout changement en cours d'année à votre gestionnaire.**

♦ AUTRES DONNEES PERSONNELLES
La communication des résultats est positionnée par défaut à « non », vous pouvez les modifier via la procédure ***« Inscription > Modifier Inscription > Modifier autorisation communication résultats (Presse…) ».*** Les candidats pourront modifier lors de leur validation en ligne. Cette communication de résultat peut leur permettre d'obtenir une bourse de la part d'une collectivité territoriale.

♦ SPECIALITE
Choisir la SPECIALITEE du BCP présentée + l'OPTION et/ou le « champ d'application » (le cas échéant).
Une fois la confirmation d'inscription signée, aucune modification ne sera possible par la suite.

♦ CATEGORIES DU CANDIDAT
Sélectionner votre catégorie en fonction de votre situation : ex-scolaire, ex-apprenti, ex-formation continue, expériences professionnelles 3 ans**,** enseignement à distance.

♦ FORMES DE PASSAGE DE L'EXAMEN
L'examen du baccalauréat professionnel revêt deux formes de passage : **forme globale et forme progressive.** Un candidat ayant échoué à l'examen sera, aux sessions ultérieures, soumis à la même forme de passage de l'examen.
➢ **Forme globale :** le candidat passe l'ensemble des épreuves constituant le diplôme lors d'une même session. **Cette forme est obligatoire pour tous les candidats scolaires et apprentis**
➢ **Forme progressive** : le candidat décide d'échelonner sur plusieurs sessions le passage des épreuves**.** Pour cela, il précise à chaque session celle qu'il souhaite présenter.
La forme progressive ne concerne que les candidats préparant le baccalauréat professionnel par la voie de la formation professionnelle continue, par le biais d'un organisme de formation à distance ou au titre de leur expérience professionnelle.

♦ BENEFICES ET DISPENSES D'EPREUVES
Lors de l'import, le logiciel CYCLADES récupère vos bénéfices obtenus lors d'une session antérieure.
Les dispenses doivent également être renseignées.
La renonciation à un bénéfice de note ou une dispense d'épreuve est définitive.

1. Le bénéfice

Un candidat qui se présente à la même spécialité de baccalauréat professionnel peut **à sa demande** conserver les notes supérieures ou égales à 10 obtenues uniquement **aux unités constitutives du diplôme**. La durée d'un bénéfice de notes est de 5 ans. **Le choix de conserver ou non ce bénéfice s'opère à l'inscription et est définitif.** Pour ce faire, le relevé de notes indique dans la colonne « observation » les bénéfices auxquels le candidat peut prétendre.

2. La dispense d'épreuve

La dispense d'épreuve est réglementaire et elle peut être totale ou partielle. **La dispense doit être demandée sur la confirmation d'inscription et assortie obligatoirement des justificatifs correspondants.**
Vous trouverez sous le lien suivant l'arrêté du 8 novembre 2012 relatif à l'obtention de dispenses d'unités à l'examen du baccalauréat professionnel ainsi que ses annexes :
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026663194

Toute dispense **d'épreuve** ne vaut nullement « dispense automatique » des enseignements correspondants prévus au référentiel (sauf contrat pédagogique et décision de positionnement réglementaire).

♦ AMENAGEMENT
Pour les candidats en situation de handicap, lors de la pré-inscription : indiquer « **OUI** » vous avez fait ou envisagez de faire une demande d'aménagements aux examens.
Vous pourrez ensuite vous référez à la circulaire spécifique adressée aux établissements sur l'espace métier IDEAL et la page internet spécifique aux demandes d'aménagements : https://www.ac-lyon.fr/demande-d-amenagement-des-epreuves-d-examen-121464

Circulaire du 8 décembre 2020 publiée au BO n°47 du 10 décembre 2020 dédiée aux aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap : toute demande d'aménagement devra impérativement être formulée au plus tard le 13 novembre 2026 (date de fermeture définitive du serveur d'inscription Etablissements).

♦ INSCRIPTION AUX EPREUVES : POINTS DE VIGILANCE

1- Education physique et sportive

Le site académique EPS dispose de toutes les informations et explications spécifiques nécessaires à la bonne compréhension de la gestion de cette épreuve.: https://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article295

EPS Obligatoire en Ponctuel
3 situations possibles **INAPTE :** produire l'original du justificatif médical et l'adresser au gestionnaire de spécialité. **APTE** : Choix de 2 activités parmi la liste ci-après (il n'est pas possible de choisir le couple badminton simple et tennis de table) : Demi-fond (3 x 500 m), Badminton simple, Tennis de table, Danse. **DISPENSE :** uniquement pour les candidats en Formation Continue ou au titre de l'expérience professionnelle 3 ans.

Sportif de Haut Niveau : tous les statuts SHN sont vérifiés par les référents académiques Il n'est plus possible de cocher la case SHN lors de l'inscription sur Cyclades : merci de compléter et renvoyer l'annexe 4.

2. Langues vivantes

Langues vivantes obligatoires (LVA/LVB) en ponctuel
La LVA doit être différente de la LVB

Les baccalauréats professionnels relevant du **domaine tertiaire** sont assujettis au passage de **deux épreuves de langues vivantes obligatoires.** Les deux langues choisies seront impérativement différentes.

Pour tous les candidats, une épreuve facultative de langue vivante est possible. Dans ce cas, le choix de la langue facultative doit également être différent de celui fait sur les Langues vivantes A et B.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les points suivants :

a) Le référentiel de chacune des spécialités du BCP a valeur de règlement d'examen : chaque référentiel de spécialité précisant - le cas échéant - la liste des langues obligatoires ou admises ainsi que les modalités de choix lorsque plusieurs langues sont prévues à la formation.
Ces choix ne sont toutefois possibles, tant pour les épreuves obligatoires que facultatives, qu'à la condition de pouvoir adjoindre au jury un examinateur compétent, quel que soit le type de l'épreuve.

b) Aucune dispense ne peut être autorisée sur la LVA, même pour les candidats en situation d'handicap (l'épreuve est adaptée en dehors des éventuelles dispenses réglementaires délivrées au regard de la possession du titre ou du diplôme adéquat).

Epreuve de Langue Facultative LVFAC *La langue facultative doit toujours être différente de la LVA et LVB.*		
Options ouvertes par défaut		
Anglais	Italien	Espagnol
Arabe	Langue française des signes	Portugais
Hébreu moderne	Russe	Allemand

♦ ACTUALITES & RAPPELS REGLEMENTAIRES

1. Attestations de travail en hauteur

L'arrêté du 8 novembre 2012 (BO n°46 du 13 décembre 2012) modifié par l'arrêté du 15 mars 2024, précise que, pour les diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur, les candidats à l'obtention de ces diplômes professionnels doivent, lors de leur confirmation d'inscription à l'examen, fournir l'attestation de formation prévue par la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative, en tout ou partie, au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied.
En l'absence de l'attestation de formation avant le 18 décembre 2026, les candidats ne seront pas admis à se présenter aux épreuves correspondantes de l'examen.

Par dérogation, l'attestation de formation n'est pas exigée pour les candidats qui fournissent un justificatif de reconnaissance de la qualité de travailleur handicap et un certificat médical attestant de l'incompatibilité du handicap avec la formation prévue par la recommandation R.408 de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs handicapés.

Annexe 1

LISTE DES PIECES A JOINDRE A LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

- ❑ **Confirmation signée du candidat et son représentant légal si le candidat est mineur** validée par la signature et cachet du chef d'établissement
- ❑ **Copie** de la carte d'identité ou passeport du candidat
- ❑ **Certificat médical ORIGINAL** pour tous les candidats ponctuels inaptes pour l'épreuve d'éducation sportive.
- ❑ **Copie** du diplôme de niveau 4 si le candidat souhaite être dispensé des épreuves d'enseignement général.
- ❑ **L'attestation de recensement ou le certificat individuel de participation à la JDC (ou attestation d'exemption) sont des documents obligatoires pour passer les concours et examens d'Etat avant l'âge de 25 ans.**
- ❑ **Copie** des pièces complémentaires en fonction de l'origine du candidat indiquées dans le tableau ci-dessous :

ORIGINE/STATUT DU CANDIDAT	PARTICULARITES	PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR
Formation à distance (scolaire)	Enseignement à distance public ou privé	❑ **Certificat de scolarité et attestation de stage** (annexe 2) ❑ Diplôme de niveau 5 et/ou décision de positionnement pour les candidats arrivés directement en classe de 1ère ou de terminale ❑ **Attestation PFMP et de formation** (annexe 2)
Nouvelle présentation à l'examen		❑ **Copie du relevé de notes** de la dernière session présentée (même si celui-ci a été délivré par l'académie de Lyon)
Expérience professionnelle d'au moins trois ans (dans le même champ professionnel)		❑ Tous documents permettant d'établir la durée minimum requise par la réglementation ET la réalité du lien entre les activités professionnelles exercées avec les attendus de la spécialité visée
Tous candidats du :	Bac Pro de certaines spécialités du Bâtiment et du bois	❑ Attestation(s) de travail en hauteur

Rappels réglementaires relatifs aux Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) :

Arrêté du 22 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel :

La durée totale des périodes de formation obligatoires en milieu professionnel pour l'examen est de seize à vingt semaines en fonction de la durée fixée par l'arrêté de création de la spécialité. Elle inclut le nombre de semaines nécessaires à la validation du diplôme de niveau 3 lorsqu'il est préparé dans le cadre du cycle en trois ans

Annexe 2

ATTESTATION DE FORMATION et SITUATION AU REGARD DES PFMP OBLIGATOIRES
Candidat en établissement de formation à distance

Je soussigné, *(nom)* ……
Proviseur / Directeur de *(Nom de l'établissement)* ……

ATTESTE QUE
NOM ……
Prénom ……
Date et lieu de naissance ……

1/ EST ENTRE EN FORMATION MENANT AU BAC PRO SPECIALITE :……

En classe de 2nde :	☐ **OUI**	☐ **NON**
En classe de 1ère :	☐ **OUI**	☐ **NON**
En classe de terminale :	☐ **OUI**	☐ **NON**

>> Pour les candidats entrés directement en classe de 1ère ou de terminale, joindre impérativement le diplôme de niveau 5 et/ou la décision de positionnement.
Ne sont pas concernés les diplômes obtenus au titre de la « certification intermédiaire » et entrant dans le cursus normal du bac professionnel en 3 ans.

2/ A DEJA EFFECTUE, A CE JOUR, LES DUREES DE PFMP SUIVANTES

Rappel : **Le candidat doit obligatoirement effectuer 16 à 20 semaines de stage sur les 3 années de formation et 10 semaines non compressibles dans le cas des bac pro en 1 an.**
Je vous recommande pour les candidats qui arrivent dans vos établissements en cours de cursus, de réclamer sans délai les dossiers à l'établissement précédemment fréquenté.

En classe de 2nde, le candidat a effectué les ……. semaines réglementaires de stage en entreprise sur les……. semaines programmées. Toute période supplétive (ou de rattrapage) a été mise en place
En classe de 1ère, le candidat a effectué les ……. semaines réglementaires de stage en entreprise sur les……. semaines programmées. Toute période supplétive (ou de rattrapage) a été mise en place

3/ DECLARE QU'IL EFFECTUERA EN CLASSE DE TERMINALE,
les ……. semaines réglementaires de stage en entreprise sur les……. semaines programmées.

Fait à ……,
le ……. / ……. /

Cachet de l'établissement

Exclusivement dans les cas avérés de force majeure : le candidat pourra déposer une demande de dérogation *par l'entremise de son établissement.* A cette demande, il joindra les justificatifs d'absence qui doivent couvrir l'intégralité des périodes d'absence en stage.
Cette demande sera à saisir sur l'application DEMAUTO (accessible depuis votre portail IDEAL), sous le couvert du chef d'établissement et après avis de l'équipe pédagogique.
Je vous rappelle que le principe fondamental en cas d'absence en PFMP est la récupération au moins partielle des stages non faits.

Pour les établissements privés hors-contrat, un formulaire papier vous sera transmis

Annexe 3

DISPENSES REGLEMENTAIRES – DOCUMENT D'AIDE

L'intégralité de ces informations est disponible sur le site EDUSCOL

Candidat présentant un	Candidat titulaire d'un	Dispenses possibles
Baccalauréat Professionnel (BCP) **Avec LV2**	*Baccalauréat Technologique (BTN)* ***Sans LV2***	E4 : LV1 E5-A : Français E5-B : Histoire-géographie E6 : Arts appliqués E7 : EPS
	Baccalauréat Technologique (BTN) ***Avec LV2***	E4-A : LV1 **E4-B : LV2** E5-A : Français E5-B : Histoire-géographie E6 : Arts appliqués E7 : EPS
	Baccalauréat Général (BCG)	
	BTS - DUT - DEUG - Licence	E4-A : LV1 E5-A : Français E5-B : Histoire-géographie E6 : Arts appliqués E7 : EPS
		E4-A : LV1 **E4-B : LV2** E5-A : Français E5-B : Histoire-géographie E6 : Arts appliqués E7 : EPS
	Brevet de Technicien (BT) *Brevet de Technicien Agricole (BTA)*	E4-A : LV1 E5-A : Français E5-B : Histoire-géographie E6 : Arts appliqués E7 : EPS
	Brevet des Métiers d'Art (BMA)	
	Diplôme des Métiers d'Art (DMA)	
	Autres Diplômes	
	Diplôme de niveau 5 obtenu entre 2010 et 2012	**E4-B : LV2**
Baccalauréat Professionnel (BCP) **Sans LV2**	*Baccalauréat Général (BCG) Baccalauréat Technologique (BTN)*	E4 : LV1 E5-A : Français E5-B : Histoire-géographie E6 : Arts appliqués E7 : EPS
	BTS - DUT - DEUG - Licence	
	Brevet de Technicien (BT) Brevet de Technicien Agricole (BTA)	
	Brevet des Métiers d'Art (BMA) *Diplôme des Métiers d'Art (DMA)*	

Candidat présentant un	Candidat titulaire d'un	Dispenses possibles
Baccalauréat Professionnel (BCP) **Avec LV2 et Economie-droit**	*Baccalauréat Professionnel* ***Avec LV2 et Economie-droit***	**Economie-droit** **Mathématiques** **PSE** E4-A : LV1 **E4-B : LV2** E5-A : Français E5-B : Histoire-géographie E6 : Arts appliqués E7 : EPS
	Baccalauréat Professionnel ***Avec LV2***	**Mathématiques** **PSE** E4-A : LV1 **E4-B : LV2** E5-A : Français E5-B : Histoire-géographie E6 : Arts appliqués E7 : EPS
	Baccalauréat Professionnel ***autres spécialités***	**Mathématiques** **PSE** E4-A : LV1 E5-A : Français E5-B : Histoire-géographie E6 : Arts appliqués E7 : EPS
Baccalauréat Professionnel (BCP) **Avec Sciences physiques & Chimiques et Economie-gestion**	*Baccalauréat Professionnel* ***Avec Sciences-Physiques et chimiques et Economie-gestion***	**Mathématiques** **Sciences physiques et chimiques** **Economie-gestion** **PSE** E4 : LV1 E5-A : Français E5-B : Histoire-géographie E6 : Arts appliqués E7 : EPS

	Baccalauréat Professionnel ***Avec Sciences-Physiques et chimiques***	**Mathématiques** **Sciences physiques et chimiques** **PSE** E4 : LV1 E5-A : Français E5-B : Histoire-géographie E6 : Arts appliqués E7 : EPS
	Baccalauréat Professionnel ***Avec Economie-gestion***	**Mathématiques** **Economie-gestion** **PSE** E4 : LV1 E5-A : Français E5-B : Histoire-géographie E6 : Arts appliqués E7 : EPS
	Baccalauréat Professionnel ***autres spécialités***	**Mathématiques** **PSE** E4 : LV1 E5-A : Français E5-B : Histoire-géographie E6 : Arts appliqués E7 : EPS

DEMANDE INSCRIPTION SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Annexe 4

Candidats individuels
Session 2027 Baccalauréats

Document à compléter à retourner avant le **13 novembre 2026** à :

dec4@ac-lyon.fr (baccalauréat général)

dec4-etr@ac-lyon.fr (centres étrangers)

dec5@ac-lyon.fr (baccalauréat technologique)
dec2@ac-lyon.fr (baccalauréat professionnel)

Il est impératif de nous retourner les pièces justifiant votre statut de sportif de haut niveau

Je soussigné(e) :
Inscrit au diplôme de :
en classe de T^le^, série/spécialité :
adresse courriel du candidat :
téléphone candidat et/ou représentant légal :
date de naissance :

☐ Epreuves ponctuelles pour les enseignements ne faisant pas l'objet d'une épreuve terminale et épreuve ponctuelle pour l'éducation physique et sportive

date et signature du candidat

date et signature d'un représentant légal (pour les candidats mineurs)